

Commune d'Arthonnay

Compte rendu réunion du conseil municipal en date du 24 aout 2015

L'an deux mil quinze, le vingt quatre aout à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josiane – maire
Présents : Melle ROUSSEAU Noémie, LOMBARD Emilie, Mrs LEONARD Jean Claude, CHATELAIN Jean Pierre, LEJAY Jacky, BOSVIEUX Jean, CERVEAU Gilles.

Absente excusée représentée par procuration : Mme PRIGNOT Michèle à Mme ROUSSEAU Josiane.

Absent excusé : Mr VERITA Jean Luc

Secrétaire de séance nommée : Mme LOMBARD Emilie

Après avoir entendu le compte rendu du 2 juin 2015, le conseil l'adopte à l'unanimité.

Mme le Maire demande de rajouter une délibération pour représenter la commune en justice par l'intermédiaire de notre avocat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le rajout de cette délibération.

Délibération pour demander une prorogation de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée :

L'agenda d'accessibilité programmée doit être déposé au plus tard le 27 septembre 2015, mais nous devons demander une prorogation jusqu'au 27 septembre 2016, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de demander cette prorogation de délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée.

Délibération plan de coupe exercice 2016 :

La programmation de la forêt avait été votée en 2005 pour un programme de 15 ans et nous devons le suivre.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le plan de coupe 2016 proposé par l'ONF , martelage de la parcelle n°19, ajournement du martelage des parcelles n° 26, 102,116,117,118,119,120,121,122,126 prévues au plan de gestion pour 2016.

Délibération pour solliciter l'agence technique départementale :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de solliciter l'agence technique départementale dans le cadre de l'assistance à maitre d'ouvrage pour les travaux de la réserve incendie de Panfol.

Délibération pour implantation d'une borne de recharge :

Le cout estimatif est présenté au conseil ; après en avoir délibéré Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas mettre pour l'instant une borne de recharge, vu le coût.

Délibération pour la signature du marché des travaux de l'Eglise St Valentin :

Après en avoir délibéré et vu les prescriptions de la DRAC, le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer le marché des travaux de l'Eglise St Valentin pour un montant de 321 166.90 € ht.

Délibérations pour solliciter des nouvelles aides financières :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge Mme le Maire de déposer des demandes d'aides financières auprès de la DRAC, du Conseil Départemental, de la Sauvegarde de l'Art Français et auprès du Sénateur.

Infos diverses :

- Pour le défibrillateur, impossible de joindre le Rotary par mail, Emilie doit à nouveau voir ce problème.
- Travaux dans le chemin des Boulées, environ 1500 m³ de cailloux ont été déposés après ramassage dans les champs par l'entreprise Balanche et transportés gratuitement par des agriculteurs de Quincerot : Mrs Papillon, Thomas, Gabriot et d'Arthonnay : Mrs Léonard, Rousseau pendant deux jours et demi et quelques heures Mr Basecq.
- L'entretien de voirie en partie est terminé, le chemin rue des Fossés a été refait.
- Le changement des panneaux de signalisations et la pose des miroirs aura lieu début septembre.
- Les cartes de bus viennent d'arriver ce jour.
- L'architecte prévoit une réunion publique en septembre
- Problèmes d'odeur dans les ordures ménagères.
- Un courrier sera fait aux propriétaires concernés par les branches qui débordent sur la voie publique afin de les élaguer.

La séance est levée à 21 heures 50

Le Maire

J ROUSSEAU